## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

MCB

Objet

PLACAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1977 DATE D'AFFICHAGE

21 juin 1977

Nombre de conseillers	
en exercice	THE PART OF THE PA
	27
Nombre de présents	ar.
ombre de votants	25

27

## Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept

vingt sept juin le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M ansieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS, BOUTET, PAPEAU. COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, TAP. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents : MM.

onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération du 18 AVRIL 1976.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique il y a lieu de procéder à un relèvement de ces tarifs. Toutefois, compte tenu des dispositions légales et réglementaires, actuellement en vigueur, le taux d'augmentation ne peut être supérieur à 6,50 %.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

-Vu l'avis de la Commission du Commerce en date du 21 AVRIL 77, -Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 15 JUIN 1977, DECIDE: PARTITION MATERIA

de fixer comme suit pour l'année 1977 les tarifs des redevances pour occupation du domaine public communal :

		POUR MEMOIR Ancien tari D.C.M. 10.0	2	Nouveau	tarif
	Marchands ambulants de glaces, beignets, etc par mois	140,00	F	149,00	F
	Véhicules publicitaires et véhicules exposés Par véhicule de tourisme et par jour Par camion et par jour	14,00		15,00 31,00	
	Manèges, loteries, stands etc installés à l'occasion des fêtes forai- nes par mois hors saison le m2 Saison (JUIL. AOUT SEPT) par mois le M:	1,40	F	1,50 6,10	P
-	Cirque par jour	1450,00		1544,00	
-	Télescopes installés sur promenades pub ques - par appareil et par an		F	197,00	F
	Appareils à glace installés sur la voie publique par opérateur et par mois	700,00	F	745,00	F
	Photographes et filmeurs opérant sur la voie publique				14
	par opérateur et par mois	10.		31,00	
-	Vendeurs au panier, par mois	29,00	F	31,00	F
	Appareils "Photomaton" installés sur la voie publique	а			
	par appareil et par an	700,00	F	745,00	F
	Marchands de poissons ambulants Hors saison par charrette et par mois Saison (JUILACUT-SEPT.) par charette	21,00 et	F	22,00	F
	par mois		F	31,00	F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT

ARRIVÉE LE

- 4. JUIL 1477

DELIBÉRATION EXÉCUTOIRE
(Art. 46 du C. ML)

Pour extrait conforme, Le Maire,